

LE RECONFINEMENT DE A à Z

Mesures selon décret du 30 octobre 2020, valable jusqu'au 1^{er} décembre 2020.



MASQUE

Port du masque obligatoire dans l'espace public et les lieux clos jusqu'au 1^{er} décembre 2020.



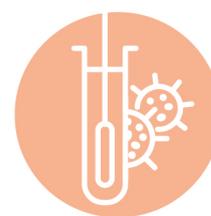
INFOS ATTESTATION

Obligatoire. Attestation disponible sur www.montaignu-vendee.com et dans l'application AntiCovid.



SYMPTÔMES

En cas de symptômes évoquant la Covid-19, éviter les contacts et appeler votre médecin. En cas de difficultés respiratoires, **appeler le 15.**



TEST

A effectuer dans un centre de dépistage, avec ou sans prescription médicale. Acte remboursé par l'assurance maladie. Liste des centres de dépistage en Pays de la Loire sur www.montaignu-vendee.com

Bars	Fermés.
Bibliothèques	Fermées.
Carte d'identité/ passeport	Ouvert.
Cérémonies religieuses	Interdites, sauf obsèques avec jauge de 30 personnes.
Cérémonies d'inhumation	Autorisées, jauge de 30 personnes.
Chômage partiel	Prolongé jusqu'au 31 décembre 2020.
Cimetières	Ouverts. Port du masque obligatoire.
Cinéma Caméra 5	Fermé.
Collecte des déchets	Inchangée.
Collèges	Ouverts sous protocole renforcé.
Commerces	Fermés sauf commerces "essentiels". "Click & collect" possible et/ou service de livraison. Clause de revoyure mi-novembre.
Conservatoire Intercommunal de Musique	Fermé au public mais poursuite des cours individuels en visio à compter du lundi 9 novembre.
Crèches	Ouvertes.
Déchèteries	Ouvertes. Masque obligatoire.
Déménagements	Autorisés si réalisés par des professionnels. Sur justificatif et sans aide extérieure si réalisé par des particuliers.
Ecoles élémentaires	Ouvertes. Masque obligatoire dès 6 ans.
Ecoles maternelles	Ouvertes. Masques proscrits pour les enfants.
EHPAD	Les visites restent autorisées sur rendez-vous.
Espaces jeunesse Terres de Montaignu	Fermés. animateurs joignables sur les réseaux sociaux.
Extrascolaires (activités)	Interdites.
Funéraire	Mise en bière immédiate et soins de conservations interdits pour les défunts atteints ou probablement atteints de la Covid-19.
Grands événements	Interdits.
Hôtel de l'intercommunalité	Ouvert.
Lieux de culte	Ouverts, sans cérémonie sauf obsèques avec jauge à 30 personnes.
Livraisons	Autorisées avec "contact minimum" la signature reste demandée.
Lycées	Ouverts sous protocole renforcé.
Marchés	Ouverts, mais uniquement pour les étals alimentaires.
Mairies et mairies déléguées	Ouvertes.
Mariages	Autorisés en mairie, 6 personnes maximum. PACS maintenus. Fêtes interdites.

Médiathèque Calliopé	Fermée.
Office de Tourisme Terres de Montaignu	Permanence téléphonique du mardi au vendredi : 10h-13h et 14h30-18h : 02 51 06 39 17 et par mail officedetourisme@terresdemontaignu.fr
Parcs et jardins	Ouverts. Masque et attestation obligatoires.
Périscolaires (activités)	Autorisées avant et après l'école et le mercredi dans les centres de loisirs.
Permis de construire	Doivent être délivrés par les mairies.
Piscine de la Bretonnière	Fermée sauf public prioritaire (scolaires pendant le temps scolaire et périscolaire, professionnels, personnes handicapées...).
Prêts garantis par l'Etat	Prolongés jusqu'au 30 juin 2021.
Rassemblement/ réunions dans les espaces publics	Interdit si plus de 6 personnes, sauf manifestations revendicatives déclarées, réunions pro., transport public, cérémonies (art. 3 du décret).
Relais Assistants Maternels	Maintien des rendez-vous. Tous les rendez-vous ont lieu au RAM (Boufféré). Matinées assistants maternels annulées.
Restaurants	Fermés. Vente à emporter possible.
Restauration collective	Autorisée avec protocole renforcé.
Salles de concert	Fermées.
Salles des fêtes/ polyvalentes	Fermées.
Santé	Professionnels de santé ouverts.
Services jeunesse	La mission locale, la maison des adolescents et le Centre d'Information et d'Orientation restent ouverts et accessibles sur rendez-vous.
Services publics	Ouverts.
Sport (individuel en plein air)	Autorisé.
Sport (collectif en plein air)	Interdit.
Sport (lieux couverts, collectifs et de contact)	Interdit.
Sport (compétitions professionnelles)	Autorisées.
Tabacs et magasins de vapotage	Ouverts.
Télétravail (fonction publique)	"Impératif" 5 jours sur 5 pour tout poste télétravaillable.
Théâtre de Thalie	Fermé.
Transports scolaires	Autorisés.
Valorétrie	Fermée.